



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Demande clarification annonces Attal - Soins palliatifs

Question écrite n° 15409

Texte de la question

Mme Christine Loir interroge Mme la ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargée des personnes âgées et des personnes handicapées, concernant la prise en charge des soins palliatifs. Mme la députée souhaite savoir quelles sont les mesures concrètes suite aux déclarations du Premier ministre Gabriel Attal lors de la présentation de la politique générale le 31 janvier 2024, affirmant que « nous renforcerons considérablement les unités de soins palliatifs dans le pays avec une unité par département ». En l'absence de détails concrets, Mme la députée aimerait connaître l'étendue des moyens qui seront mis en place pour concrétiser cette annonce ainsi que l'échéance de son déploiement. Au vu du manque de précision du rapport d'étude « Vers un modèle français des soins d'accompagnement » présenté par le professeur Franck Chauvin, elle s'interroge sur la réelle considération du Gouvernement vis-à-vis de ce sujet crucial. Il est important de rappeler qu'à l'heure actuelle vingt départements ne sont dotés d'aucune unité de soins palliatifs. L'urgence de la situation nécessite l'instauration d'un plan décennal rapide. C'est pourquoi elle aimerait connaître les actions spécifiques et les plans envisagés pour garantir la mise en place rapide et efficace de ces unités de soins palliatifs, assurant ainsi une amélioration significative de la prise en charge des patients en fin de vie dans l'ensemble des départements français.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Loir](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15409

Rubrique : Fin de vie et soins palliatifs

Ministère interrogé : [Personnes âgées et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [20 février 2024](#), page 1131

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)